



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



**Validation et participation financière de
l'université Toulouse III-Paul Sabatier pour le
laboratoire international IRP ERIDANUS - 2**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 20 avril 2023
Délibération 2023/04/CR-14**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 qui approuve la définition de forfaits annuels pour le soutien aux laboratoires internationaux selon les critères définis ;

Vu la délibération 2022/09/CA003 du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2022 qui approuve le projet du modèle d'allocation des ressources pour le budget 2023 ;

Vu la délibération 2022/11/CR-037 en date du 15 novembre 2022 fixant la répartition prévisionnelle du budget recherche pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération 2023/02/CR-007 en date du 22 février 2023 qui approuve les dotations 2023 aux GIS et aux laboratoires internationaux ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la participation de l'université Toulouse III-Paul Sabatier au laboratoire international IRP ERIDANUS – 2 pour la période 2023 à 2027. Ils décident d'attribuer pour l'exercice budgétaire 2023 une dotation de 2000 euros à l'IRP ERIDANUS – 2.

Toulouse, le 21 avril 2023

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0